



FONDATION SOLIDARITE SNCF



Mai 2009

DOMAINES D'INTERVENTIONS

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les exclusions | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Insertion professionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> Handicap |
| <input checked="" type="checkbox"/> Citoyenneté/éducation | <input type="checkbox"/> Solidarité |
| <input type="checkbox"/> Femmes et sport | |

PRESENTATION

La Fondation Solidarité SNCF soutient les associations de proximité dont l'action contribue à l'éducation à la citoyenneté ainsi qu'à améliorer le lien social indispensable à la vie dans les quartiers.

Elle soutient des associations qui travaillent avec des jeunes confrontés à des situations difficiles à travers toutes sortes de projets : artistiques, sportifs, sociaux... le but étant de les aider à acquérir de la confiance, à développer leur sens des responsabilités, le respect des autres et à favoriser leur reconnaissance au cœur de notre société.

DOMAINES D'INTERVENTION

La fondation intervient à trois niveaux :

- 1) Local : la fondation soutient des actions portées directement par des cheminots actifs ou retraités, au bénéfice d'une association dans laquelle ils sont bénévoles. Ces actions sont appelés Coups de Cœurs solidaires.
- 2) Régional : La fondation soutient des opérations de mécénat régional : ce sont des projets associatifs proposés par chaque direction régionale de la SNCF, à raison d'une opération par an. Les projets doivent nécessairement s'inscrire dans l'un des 4 champs suivants : prévention de l'illettrisme, éducation par le sport, mobilité européenne ou accompagnement vers l'emploi.
- 3) National : Avec des programmes de grande envergure qui correspondent à l'un des quatre champs d'intervention précités.

QUELS TYPES D'AIDES ?

- La Fondation Solidarité SNCF attribue une aide financière dont le montant peut être (en fonction des projets) de 750, 1000 ou 3000 euros.
Pour information, en juin 2008, la dotation de la fondation a été portée à 1,5 millions d'euros par an jusqu'en 2010.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets des associations doivent répondre aux critères ci-dessous :

- Action contribuant à l'éducation, à la citoyenneté et la prévention.
- Action améliorant le lien social indispensable à la vie dans les quartiers et aidant financièrement des projets présentés par des associations d'insertion et d'éducation à la citoyenneté.
- Action encadrant des mesures de réparation pour sensibiliser un mineur sur la portée de ses actes, afin de lui donner une nouvelle chance.
- Action aidant des personnes peu qualifiées ou en situation de fragilité à rejoindre le marché du travail, grâce à ses chantiers d'insertion.

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Coup d'envoi citoyen (Comité de Montpellier)

Apprendre le respect des autres et développer une attitude citoyenne grâce au football : telle est l'ambition du **district de football de l'Hérault**, qui a proposé à une trentaine de jeunes de suivre leur classe de 3e dans une section sportive spécialisée dans l'arbitrage.

QUELLE MARCHÉ A SUIVRE ?

- **Pour connaître les appels à projets :**

Télécharger le dossier d'appels à projets sur le site de la Fondation Solidarité SNCF :

<http://www.fondation-solidaritesncf.org/>

- **Pour présenter un projet :**

Pour la présentation d'un projet d'envergure régional, les propositions doivent être transmises pour une première instruction, directement aux coordinateurs citoyenneté solidarité de la région concernée. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la fondation.

Le dossier (suivant sont envergure : Nationale/ Régionale) est à renvoyer soit au siège de la Fondation à Paris, soit à l'antenne régionale où est portée le projet.

Nous vous conseillons de contacter votre référent régional afin de lui soumettre votre projet. Celui-ci vous guidera dans les démarches afin d'optimiser la sélection de votre dossier.

QUI CONTACTER ?

Vous pouvez accéder au site de la Fondation Solidarité SNCF sur le lien suivant :

<http://www.fondation-solidaritesncf.org/>

Vous trouverez les coordonnées des référents Régionaux sur le site.

Mai : fondation.solidarite@sncf.fr

Adresse : Fondation Solidarité SNCF
34 Rue du Commandant Mouchotte
75669 PARIS Cedex 14

